



Annexe 5 au règlement pour l'attribution du label de qualité FFF MONTAGE FENÊTRE CERTIFIÉ



Check-list

Requérant	En principe, pour obtenir le label de qualité FFF MONTAGE FENÊTRE CERTIFIÉ, le produit (système de fenêtre) et l'entreprise doivent satisfaire aux exigences de qualité.
------------------	--

Documents à remettre

Exigences du produit (système de fenêtre)	
Chaque système de fenêtre déposé doit répondre aux exigences du règlement "FFF Fenêtre Suisse de qualité *certifiée*".	
Déclaration système de fenêtre de sa propre production avec label de qualité FFF	Enregistrement des systèmes de sa propre production <u>avec</u> label de qualité FFF dans le formulaire de demande (annexe 3).
	Joindre la copie du certificat actuel du label de qualité fenêtre Suisse de qualité *certifiée*
	Joindre la copie de l'actuel „attestation du contrôle en entreprise“ de la FFF
Déclaration système de fenêtre de sa propre production sans label de qualité FFF	Enregistrement des systèmes de sa propre production <u>sans</u> label de qualité FFF dans le formulaire de demande (annexe 3).
	Preuve de la qualité du fabricant disposant d'un contrôle de production en usine WPK avec contrôle externe, conformément aux exigences de la norme produit SN EN 1435
	Autres documents selon le règlement FFF label de qualité fenêtre Suisse de qualité *certifiée* pour chaque système de fenêtre demandés : <ul style="list-style-type: none"> - Détails en coupe - Description de système (annexe 5.1 – 5.3) - Justificatifs techniques (annexe 3.1 – 3.3) - Directives de fabrication (annexe 3.1 – 3.3)
Déclaration système de fenêtre de production externe avec label de qualité FFF	Enregistrement des systèmes de production externe <u>avec</u> label de qualité FFF dans le formulaire de demande (annexe 3).
	Joindre la copie du certificat actuel du label de qualité fenêtre Suisse de qualité *certifiée* du fournisseur de fenêtres
	Joindre la copie de l'actuel „attestation du contrôle en entreprise“ de la FFF du fournisseur de fenêtres.
	Confirmation d'utilisation par les fournisseurs de fenêtres (annexe 4)
Déclaration système de fenêtre de production externe sans label de qualité FFF	Enregistrement des systèmes de production externe <u>sans</u> label de qualité FFF dans le formulaire de demande (annexe 3).
	Preuve de la qualité du fabricant disposant d'un contrôle de production en usine WPK avec contrôle externe, conformément aux exigences de la norme produit SN EN 1435
	Autres documents selon le règlement FFF label de qualité fenêtre Suisse de qualité *certifiée* pour chaque système de fenêtre demandés : <ul style="list-style-type: none"> - Détails en coupe - Description de système (annexe 5.1 – 5.3) - Justificatifs techniques (annexe 3.1 – 3.3)
	Directives de fabrication (annexe 3.1 – 3.3)
	Alternative pré-inspection du système de fenêtre par le fabricant pour la revente (règlement 7.1.3).
	Confirmation d'utilisation par le fabricant de fenêtre (annexe 4)



Annexe 5
au règlement pour l'attribution du label de qualité
FFF MONTAGE FENÊTRE CERTIFIÉ



Exigences d'entreprise (autosurveillance Montage)

Pour toute l'entreprise (tous les systèmes de fenêtres) un système d'autosurveillance pour le montage doit être mis en place, documenté et maintenu conformément aux exigences ci-dessous.

Responsabilités	Responsable du montage (délégué autosurveillance Montage)	
	Collaborateurs responsables (responsable planification et installation)	
Contrôles	Responsable montage conformément annexe 2.1	
	Responsable planification conformément annexe 2.2	
	Responsable installation conformément annexe 2.3	
Défauts	Procédure de traitement des produits défectueux	
	Documentation des divergences	
Mesures de correction	Procédure pour éviter les écarts à l'avenir	
	Documentation	
Matériel de contrôle et de mesures	Enregistrement des appareils de mesure.	
	Documentation de calibrage / échange appareil de mesures	
Maintenance et entretien	Enregistrement des machines, outils, moyens de contrôles et de mesures ainsi moyens de l'entreprise qui sont transmis.	
	Documentation des travaux de maintenance	

Qualification des collaborateurs

Les employés doivent être formés en fonction du domaine de responsabilité qui leur est attribué. Les cours suivis doivent être répertoriés et documentés dans la liste de qualification des collaborateurs.

Responsable du montage	Justificatif de participation au cours FFF „Cours d'introduction – Montage“	
	Documentation de participation a des cours et formations	
Responsable de l'installation	Justificatif de participation au cours FFF „Cours de base Montage“ (cours poseurs)	
	Documentation de participation a des cours et formations	